



SURETE - GESTIONNAIRE DE LA SÛRETÉ - 11.2.5

FORMATION

Validité : 5 ans

ENCADREMENT

Lieu

Réunion
Guadeloupe

Durée

Initiale : 14h
Récurrence : 7h

Responsable

Carole MARCHAND

Coût de la formation

Nous consulter

Pré-requis

Bonne maîtrise du français parlé
et écrit.
Avoir validé la formation 11.2.2

Equipement obligatoire

Aucun

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de
handicap, un accompagnement
spécifique peut être engagé pour

Accès à la formation

Sur demande de l'employeur, éva-
luation des acquis

Avertissement :

Avant d'accéder à une formation prévue aux points 11.2.3, 11.2.4 et 11.2.5 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 susvisé, un agent doit avoir subi avec succès la vérification de ses antécédents prévue au point 11.1.3 de ladite annexe.

(Dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur) – obligation de l'employeur.

PUBLIC

Les gestionnaires de sûreté doivent être désignés dans le programme de sûreté. Ces personnes sont celles responsables de la mise en œuvre globale ou locale des mesures de sûreté et/ou des contrôles qualité. Il s'agit par exemple :

- des agents en charge de la validation effective des procédures de sûreté internes de l'entreprise,
- des agents responsables localement ou sur un site de la mise en œuvre des procédures de sûreté de sa société (chef d'escale d'une compagnie aérienne, chef de site d'un Aha etc.)

OBJECTIFS

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- Connaissance du contrôle de la qualité aux niveaux interne, national, communautaire et international
- Capacité à motiver



100 % Réussite



100 % Satisfaction

PROGRAMME

- La sûreté dans les entreprises

- Organisation
- Formation
- Fonctions
- Planification de la sûreté

**- Contrôle qualité**

- Généralités
- Obligations
- Objectifs et méthodes
- Mise en œuvre
- Dispositif de contrôle qualité

- Capacité à motiver

- Principes de cohésion
- Motivation
- communication

**- Limites et capacités des équipements de détection**

- Equipements et principes de fonctionnement
- Limites de détection
- Spécifications techniques
- Consignes de sécurité

PEDAGOGIE

- Formateur certifié ENAC
- Supports certifiés
- Affirmative (cours magistral)
- Interrogative
- TP

VALIDATION

- Contrôle théorique de l'acquisition des compétences, évaluations sommatives et formatives.
- Questionnaire à choix multiples (QCM) ou unique (QCU)
- Note minimale pour réussite à l'examen de 12/20

**100 % Réussite****100 % Satisfaction**